



Mairie de GOURNAY-SUR-ARONDE

60190

Téléphone : 03 44 42 22 67

Télécopie : 03 44 90 97 03

communegournaysuraronde@orange.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de COMPIÈGNE

Canton de RESSONS-SUR-MATZ

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une fiche de recommandations VIGIPIRATE envoyé par le Préfet de l'Oise à destination du grand public et des professionnels ainsi qu'un message de prévention de la gendarmerie sur la PREVENTION des cambriolages de résidences et commerces.



PREFET DE L'OISE

Recommandations VIGIPIRATE à destination du grand public et des professionnels

Direction des sécurités
Bureau de la défense et
de la sécurité nationale
Date : 06/11/2017

Sur décision du Premier ministre, et en application du nouveau plan VIGIPIRATE approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « *sécurité renforcée-risque attentat* » depuis le 1er décembre 2016.

Un document VIGIPIRATE public a été élaboré :

« Faire face ensemble » vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste.
Ce document contribue au développement d'une culture de la sécurité au sein de la société.
Il vise à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Les deux publics visés sont :

- la population dans son ensemble, avec des conseils de vigilance, de préparation et de réaction à des actions terroristes ;
- les responsables des sites accueillant du public, avec des conseils organisationnels pour préparer leur établissement à réagir face à une menace imminente ou à une attaque.

Le document public intitulé « Faire face ensemble », complète les documents de sensibilisation et de conseils déjà disponibles : affiches, vidéos, guides de bonnes pratiques. L'objectif recherché est d'élever la capacité de résilience de la société. « Faire face ensemble » et les logos VIGIPIRATE sont hébergés sur l'espace RISQUES du portail du Gouvernement

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositifvigipirate/>

Par ailleurs, des fiches de recommandations :

- Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public
- Recommandations et bonnes pratiques face à la menace des véhicules béliers
- Signalement de situations suspectes : recommandations à l'usage du grand public
- Comment sécuriser son établissement face à la menace terroriste
- Organiser un confinement face à une menace terroriste
- Sécurité du numérique : l'hameçonnage (ou phishing)

Et des guides :

- Guide pratique pour les équipes de direction des centres commerciaux
- Guide pratique pour le personnel des espaces commerciaux
- Guide à destination des équipes de direction des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- Guide à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médicosociaux
- Guide à destination des présidents d'université, des directeurs d'établissement d'enseignement supérieur et des référents défense et sécurité
- Guide à destination des dirigeants d'établissements culturels patrimoniaux
- Guide à destination des dirigeants de salles de spectacle, de cinémas ou de cirques
- Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels
- Guide à destination des maires et des présidents d'intercommunalité
- Guide à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école
- Guide pratique à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif

Ainsi que les affiches « réagir en cas d'attaque terroriste » et « Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique » sont disponibles sur le site Internet du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

<http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>

De même, le ministère de la culture met à disposition sur son site Internet un guide Pratique « gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels »

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Actualites/Actualitesarchivees/Divers/GUIDE-PRATIQUE-Generer-la-surete-et-la-securite-des-evenements-et-sitesculturels/>

Suite à un risque de recrudescence des cambriolages à cette période et jusqu'aux fêtes de fin d'année, veuillez trouver un message de prévention contre ces méfaits.



Les délinquants ont commencé « leurs courses de Noël ! » PREVENTION des cambriolages de résidences et commerces

La période s'étalant de début novembre jusqu'aux vacances de fin d'année est propice aux cambriolages de résidences et de commerces.

Malgré une baisse depuis le début de l'année, les cambriolages sont en forte recrudescence à cette période.

Voici quelques précautions à prendre pour éviter le cambriolage ou le rendre difficile.

Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme, ...);
- Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence;
- Verrouillez systématiquement les portes à double tours;
- N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés (en cas de perte !);
- Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement;
- Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher;
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles !);
- Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée ou dans votre véhicule;
- Evitez de laisser accessible les objets facilitant l'effraction (outillage, échelle, ...);
- Faites un inventaire de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...).

Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : www.objets-voles.fr

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien et appelez le 17;
- Faites l'inventaire des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...). Ces renseignements sont précieux pour identifier et vous restituer les objets découverts;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de carte bancaire ou chéquier);
- Allez déposer plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Application GRATUITE « STOP CAMBRIOLAGES » qui vous alerte en temps réel.

- Téléchargez l'application sur votre mobile puis inscrivez le numéro de département;
- Cochez la case « J'accepte de recevoir les notifications ».

Vous serez destinataires de messages d'alertes opérationnels vous signalant un cambriolage ou un phénomène particulier.
Vous recevrez également des messages de prévention comme l'Opération Tranquillité Vacances ».

Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement,



Le Maire,

Daniel FORGET